

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 607

présenté par
M. Yves Cochet, M. Mamère et M. de Ruyg

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant :**

La mise sur le marché des insecticides neonicotinoïdes est interdite.

EXPOSÉ SOMMAIRE

De tels insecticides (Gaucho®, Cruiser®, Proteus®...) sont dangereux pour les abeilles comme l'ont déjà montré des études sur des échantillons d'abeilles mortes. Réunis en septembre 2009 à Montpellier (41ème Congrès Apimondia), les acteurs de la filière apicole internationale et les scientifiques du monde entier ont unanimement accusé ces insecticides de porter de graves préjudices à leurs colonies d'abeilles et de mettre en péril la production de miel, ainsi qu'au pollinisateur mettant en péril des productions agricoles également.